



155 rue Lawrence Durrell
BP 31 267
84 911 AVIGNON Cedex 9



Mazars
Exaltis
61 rue Henry Regnault
92075 La Défense Cedex

GROUPE VIAL

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés au 31/12/2008

GROUPE VIAL S.A

Siège social : 42, Avenue Montaigne 75008 PARIS
Capital social : 70.756.342 euros

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements règlementés**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Société	Convention	Approbation
<p>Groupe Vial, Vial Menuiseries, Vial PVC-ALU, Plateforme des menuiseries du sud,</p>	<p><u>Convention de prestations de services :</u></p> <p>Une convention a été signée le 5 janvier 2008 entre les sociétés ci-contre et la société CIDN. Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles CIDN apportera aux sociétés du Groupe VIAL son concours en matière de développement commercial principalement sur le plan international. En contrepartie des prestations réalisées par la CIDN, les sociétés du Groupe VIAL lui verseront une rémunération annuelle HTVA de :</p> <p>Par Groupe Vial : 950 000 € Par Vial Menuiseries : 450 000 € Par Vial PVC Alu : 300 000 € Par Plateforme menuiseries du sud : 150 000 €</p>	<p>CA du 05/01/08</p>

<p>Vial portes, Vial Menuiseries, Vial PVC-ALU, Plateforme des menuiseries du sud, Vial Verres</p>	<p><u>Convention de management :</u></p> <p>Une convention a été signée le 30 janvier 2007 entre les sociétés GROUPE VIAL et VIAL HOLDING et ses filiales. Le 29 janvier 2008 dans le prolongement de cette convention une nouvelle a été signée pour fixer les modalités de rémunération 2008 et intégrer la nouvelle Filiale Vial Verres. Au titre de cette convention, la facturation des prestations a été effectuée en partie par VH pour 1.958.461€, et le solde par Groupe Vial de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vial PVC-ALU : 1.893.695 € - Vial Portes : 386.838 € - Vial Menuiseries : 5.049.389 € - Plateforme menuiseries du sud : 1.378.453 € - Vial Verres : 20.000 € 	<p>CA du 05/01/08</p>
--	---	---------------------------

Les personnes concernées par les conventions sont les suivantes :

	Rémy ANTHONY Personne physique	Fabrice VIAL Personne physique ou représentant permanent de personnes morales
GROUPE VIAL SA	Administrateur Directeur général	Président du conseil d'administration.
VIAL HOLDING SAS (VH)		Président
CIDN		Gérant
VIAL MENUISERIES SAS (VM)		Président
VIAL PVC ALU SAS (VPA)		Président
VIAL PORTES SAS (VP)		Président
PLATEFORME DES MENUISERIES DU SUD SAS (PMS)		Président

Conventions et engagements conclus au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

Société	Convention	Approbation
Vial Holding, Vial portes, Vial Menuiseries, Vial PVC-ALU, Plateforme des menuiseries du sud	<p><u>Convention de gestion financière</u> :</p> <p>Initialement la convention du 15/09/05 liait VH (en tant que Holding du groupe) et les filiales. Les modalités de rémunération des avances entre la société mère et ses filiales ont été revues par un avenant signé en date du 20/06/06.</p> <p>La convention prévoit que les avances portent intérêts à un taux de 3%.</p>	CA du 30/05/06
Vial Holding, Vial portes, Vial Menuiseries, Vial PVC-ALU, Plateforme des menuiseries du sud.	<p><u>Convention d'intégration fiscale</u> : La société Groupe Vial est la société tête de groupe et se constitue comme redevable de l'impôt.</p>	CA du 30/05/06
Vial Holding	<p><u>Nantissement des actions de la société Vial Holding</u> en garantie du prêt accordé par HSBC à la société du Groupe Vial initialement conclu le 09/01/06</p> <p>Nombres d'actions nanties au 31/12/2006 = 158.750 actions</p> <p>Une main levée partielle est intervenue le 05/02/07 pour ramener le nombre de titres nantis à 47.640 actions.</p>	CA du 01/09/06 et CA du 30/01/07
Vial Holding	<p><u>Caution solidaire</u> donnée par Groupe Vial en faveur de HSBC France, de tous ces cessionnaires, successeurs ou ayants droits au titre des engagements de Vial Holding pour un montant de 25 millions d'euros.</p>	CA du 01/09/06

A Avignon et à Courbevoie, le 27 avril 2009

Les commissaires aux comptes

Mazars

@2c Entreprises

Pierre Sardet

Bruno Pérazzo